

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE N° 1 DE DOLLON

Mardi 4 novembre 2025 de 18h30 à 20h30

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil d'école et approbation du règlement de l'école.
2. Organisation pédagogique, remplacements et effectif. RASED.
3. Projet d'école, APC, Sécurité à l'école
4. Bilan financier coopérative scolaire et achats effectués, actions effectuées et à venir.
5. Les demandes à la mairie (travaux effectués ou à effectuer).

Personnes présentes lors du tour de table :

Parents d'élèves :

Mmes Jarrier Elise, Dubois Virginie, Tastevin Alicia

Enseignants:

Mmes Jousseaume Aurélie, Blin Luzanne Lucie, Créois Anaïs et Mister Tonia, M. Delafosse Laurent

Représentants de la Mairie: Mme Sterba Eléonora (adjointe)

RASED : Emmanuel Paris

Excusés : Jamois Xavier (maire), Mme Pichon, (IEN), Richard Sophie (DDEN), Sassier Sandrine (parent)

1/ Installation du Conseil d'école et approbation du règlement de l'école.

- Tour de table: Présentation des présents. Rédactrices : Mme Tastevin (parent) et Mme Jousseaume (enseignante).

Présentation auprès des nouveaux parents d'élèves du rôle de la DDEN. Ajout d'une précision dans l'article 3 concernant le départ des élèves de plus de 6 ans. Le règlement intérieur est approuvé par les membres du conseil d'école.

Vote : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Il sera mis sur le site de l'école pour consultation.

2/ Organisation pédagogique, remplacements et effectif. RASED

Nous fonctionnons normalement avec Vigipirate niveau urgence attentat renforcé depuis octobre 2023.

- Mme Johanne Etiembre remplace M. Delafosse le lundi pour son travail de direction.
- Effectif actuel: 101 élèves en 5 classes. Notre répartition est la suivante:

2TPS/14PS/7MS,	8MS/13GS,	14CP/5CE1	8CE1/11CE2,	13CM1/ 6CM2.
23	21	19	19	19

- **AVS-AESH:** Auxiliaire de Vie Scolaire, Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap (elles accompagnent des élèves avec certains besoins reconnus par Sarthe Autonomie). Clémence Chartin couvre les besoins de 2 enfants. Elle est à 24H par semaine en complément de Béatrice Boistard également sur l'école 12h pour une élève.
- **L'inclusion scolaire** est au centre des priorités du ministère : chaque enfant suivi par la MDPH devra avoir un suivi individuel dans l'école. Le dossier est à constituer par les parents. Les enseignants et les PMI peuvent aider. Un numéro est mis à la disposition des familles: **02 43 61 58 15** ainsi qu'une adresse mail : ecoleinclusive72@ac-nantes.fr.
- Le Pôle d'Appui à la Scolarité, rattaché au collège de Bouloire, est constitué d'une coordinatrice de l'Education Nationale, d'un éducateur spécialisé : ils sont contactés par les familles ou les enseignants, que les élèves soient notifiés MDPH ou pas. Pour des enfants qui ne rentrent pas dans le cadre, auxquels des solutions ont été essayées sans succès.
- Les équipes mobiles : 3 orientations possibles : EMAS ADAPEI (déficit intellectuel et autiste), EMAS (équipe mobile d'appui de scolarité) TL pour les troubles DYS... et EMAS DITEP pour les troubles du comportement.

RASED : parole à M. Paris : il est basé à Connerré. Il est constitué de 3 membres de l'Education Nationale (1 psychologue de l'Education Nationale, Mr Jouanno, il peut orienter les élèves en difficulté scolaire, en situation de handicap, deux enseignants spécialisés pour aider les enfants à devenir élève ou à progresser dans les apprentissages.) Les dossiers sont étudiés pour savoir s'il y aura une prise en charge ou pas.

Le RASED est un service de l'Education Nationale piloté par l'inspectrice, gratuit. Les enseignants choisissent de transmettre des demandes après l'avoir signalé aux parents qui peuvent prendre contact directement avec le RASED au **02 43 89 94 77**. Des élèves seront suivis par Mme Perrine Chaumier (ESCADRE: enseignant spécialisé chargé des aides à dominante relationnelle) et M. Paris (ESCADP: enseignant spécialisé chargé des aides à dominante pédagogique) qui interviendront prochainement en fonction de leurs disponibilités (leur secteur couvre 17 écoles, 73 classes, environ 1600 élèves). Sur ce secteur, il y a 2 dispositifs ULIS.

Le RASED peut intervenir dans certains écoles pour des interventions « prévention » apprentissage de la lecture pour donner un coup de boost à l'entrée en CE1, des interventions dans des classes maternelles pour travailler le devenir élève. Le RASED est en relation avec d'autres partenaires (social, santé...).

On pourra retrouver la plaquette du RASED sur le site internet de l'école.

3/ Projet d'école, Activités Pédagogiques Complémentaires, sécurité à l'école , stage de soutien

Projet de l'école : 2025-2030. Axe 1 : les apprentissages , le suivi de l'élève et l'enseignement. Axe 2 : Bien être de l'élève et climat scolaire. (Le thème commun de l'année est les arts).

Notre école est validée au niveau 1 du programme Phare concernant le harcèlement à l'école. Un protocole est mis en place en cas de suspicion de harcèlement.

Le jeudi 6 novembre les élèves de CE2 CM1 et CM2 passeront une auto-évaluation pour ce thème. Dans l'année, 10h sont consacrées à la lutte contre le harcèlement du CP au CM2.

Il existe le Livret Scolaire Unique du CP à la 3^{ème}. Il est numérisé pour toute cette scolarité, il n'y a pas de notes jusqu'en 6ème. On y liste les compétences à acquérir. Il sera remis en version numérique deux fois par an (fin janvier et juin). Les parents peuvent les consulter et les signer sur Educonnect.

La maternelle dispose d'un **Cahier de suivi** pour les quatre années, si les élèves font une TPS. Il sera remis aux familles en mains propres au cours d'entretiens individuels planifiés en janvier et juin.

Activités Pédagogiques Complémentaires : la priorité est faite à la lecture pour des élèves à partir du CP, choisis par les enseignants, du 8 septembre 2025 au 18 mai 2026 / le lundi (4 périodes) et jeudi (en période 2) de 16h30 à 17h30. Ce qui fait 36 h en tout par enseignant.

Evaluations nationales du CP au CM2: Cette année, les évaluations ont été passées dans tous les niveaux du CP au CM2. Ces évaluations qui permettent de cibler les difficultés et d'apporter des aides aux élèves repérés fragiles. Les élèves ont passé des séances en français et en mathématiques durant deux semaines. Les résultats sont donnés par compétences et transmis aux familles. Les CP auront d'autres évaluations mi-janvier. Parole aux enseignantes :

Cp : points positifs : français manipuler les syllabes, compréhension des phrases lues par l'enseignant et d'un texte à l'oral.

Mathématiques : écrire des nombres entiers, reproduire un assemblage et quantifier des collections.

Cp : Points négatifs français : manipuler les phonèmes, le nom des lettres et le son qu'elles représentent.

Mathématiques : résoudre des problèmes, placer un nombre sur une ligne graduée.

Ce1 : points positifs : français : comprendre des textes lus seul à l'oral et écrire des mots.

Mathématiques : écrire des nombres entiers, reproduire un assemblage.

Ce1 : Points Négatifs : français : lire à voix haute des mots, un texte.

Mathématiques : placer un nombre sur une ligne graduée, et calculer mentalement.

CE2 : points positifs français : comprendre un texte et des phrases à l'oral, mémoriser le temps.

Mathématiques : écrire les nombres entiers sous la dictée, reconnaître un nombre entier décomposé.

CE2 : Points Négatifs : français : comprendre des phrases lues seul, lire un texte à voix haute.

Mathématiques : mémoriser des faits numériques et des procédures.

CM1 : points positifs : français : comprendre un texte lu à l'oral ou un texte lu seul. Trouver les familles de mots.

Mathématiques : placer un nombre sur une ligne graduée et écrire des nombres entiers.

Points négatifs : français : repérer les classes de mots, la grammaire , mémoriser les temps de la conjugaison.

Mathématiques : mémoriser des faits numériques, des procédures (calcul mental).

CM2 : points positifs : français : comprendre un texte à l'oral, différencier les classes de mots, savoir trouver des synonymes.

Mathématiques : écrire des nombres entiers sous la dictée.

Points négatifs : français : comprendre un texte lu seul, maîtriser l'accord du verbe.

Mathématiques : poser et calculer, mémoriser des faits numériques et des procédures.

Résultats des évaluations 6ème (anciens CM2) : ils seront transmis au CEC du jeudi 6 novembre à Mme Crétois. Les évaluations des 6èmes se passent sur ordinateur sous forme de QCM (outil qu'ils n'ont pas l'habitude d'utiliser).

Stage de soutien : nous n'avons pas présenté de demandes aux familles pour les vacances d'octobre.

Intervenante en Education Musicale: Mme Gosset Mireille prend les groupes classes de la GS au CM2, le lundi après-midi (séance 30 min à 45min). Elle est employée par l'école de musique intercommunale. Notre projet pédagogique musical a été envoyée pour validation par la conseillère pédagogique en musique et par l'IEN, Mme Pichon.

Sécurité à l'école: alerte incendie en septembre : bonne coordination de l'ensemble des enfants qui sont sortis en moins de 2 minutes et se sont dirigés vers les zones de regroupement. Il y a 3 entraînements dans l'année.

2 Alertes pour 2 PPMS (risques liés aux INTRUSIONS et aux conditions climatiques) : nous avons déclenché une alerte obligatoire (prévue le jeudi 13 octobre). Une personne était masquée dans la cour : évacuation le plus rapidement possible , 3minutes, vers la cité derrière l'école.

Les familles étaient informées et devaient aussi en parler à la maison. La plaquette était sur le site de l'école.

Fin mars, une deuxième alerte aura lieu avec fermeture de l'école en cas de danger climatique ou chimique.

Un seul et unique document sera rédigé et présenté au prochain conseil d'école. Nous sommes en train de le rédiger du lundi 3 au jeudi 6 novembre.

4/ Actions effectuées et à venir. Bilan financier coopérative et achats effectués.

▪ Utilisation de la structure d'escalade en septembre pour les classes de la maternelle. On remercie la mairie, ce sont les employés qui l'ont transporté. C'est un matériel loué 1€ parenfant à l'association USEP Nord Sarthe (l'école en est un membre), soit 43 €. Le matériel reste à disposition un mois avant d'être transféré dans l'école suivante. Nous allons recevoir les mousses au mois de mai et la structure mini-gym en juin.

- **Photo de classe**, le vendredi 19 septembre. Les parents de l'APE ont géré. Une nouvelle société est venue pour les faire cette année. Les commandes se prenaient par internet. Plus de commandes que l'année dernière. Des goodies (porte-clé, magnet, mug...) sont disponibles cette année
- Première alerte incendie le lundi 29 septembre. Tout s'est bien passé.
- Les élèves du CMJ ont offert une plaquette parlant de la lutte contre le harcèlement. (dès la GS)
- **Les Élections des délégués élèves (2 par classe)** à l'élémentaire ont eu lieu dans chaque classe avant les vacances d'octobre. Les élèves délégués ont réalisé leur premier conseil le lundi 3 novembre. Les idées recueillies ont été soumises au directeur. Ils sont reçus une fois par trimestre.
- Huit élèves de CM se sont présentés pour participer au **Conseil Municipal Jeune**.

- **Élections des délégués de parents:** le vendredi 11 octobre (60% de votants comme en 2024).
- **Alerte intrusion** le jeudi 13 octobre avec évacuation. Il faudrait installer un système de déclenchement différent avec lumière rouge clignotante par exemple.

A VENIR:

Il y aura la visite médicale pour les CE2 et tous les nouveaux élèves les lundis 10 et 17 novembre avec l'infirmière du collège, Mme Rigal.

Piscine tous les jeudis à partir du jeudi 20 novembre jusqu'au jeudi 22 janvier de 13h20 à 16h00. Le car et le maître nageur sont payés par la mairie. Les élèves du CP au CE2 vont à la piscine accompagnés par Mme Mister et Mme Blin Lauzanne. Il y a 8 séances cette année.

6 arbres vont être plantés dans les deux cours dans la semaine pour avoir de l'ombre l'été. Un nouveau bac à sable sera installé dans la cour maternelle (plus long avec un couvercle).

Cérémonie : Le 11 novembre. Le rendez-vous est à 10h15, place de l'Église. Un mot sera distribué aux familles.

- **Semaine de la maternelle le lundi 24 novembre de 9h à 10h30. Les parents sont conviés.**
- **Cinéma:** dans la salle du musée de la musique mécanique. Prévue le jeudi 27 novembre à 14h pour les CM, le vendredi 28 novembre pour les maternelles le matin et l'après-midi pour les CP-CE1-CE2.
- Marché de Noël de l'APE le samedi 6 décembre.
- Spectacle de Noël le vendredi 19 décembre à 10h à la salle polyvalente, offert par la municipalité à tous les élèves de l'école. Ce spectacle remplace l'arrivée du Père Noël qui avait lieu à la salle des fêtes, le vendredi à 18h, pour tous les enfants dans la commune.
- Le Père Noël viendra à l'école pour distribuer les cadeaux à la suite du spectacle.
- Sortie avec nuitées pour les CE1CE2CM1CM2 : le lieu sera Amboise et les châteaux de la Loire du 2 au 4 février. 10036€ (3300 mairie, participation des familles de 80€ ou 120€ pur deux, le reste sera versé par l'APE). 42 élèves, 4 accompagnateurs : le Clos Lucé, visite de la ville d'Amboise, visite du château de Chenonceau, 2 ateliers artistiques. Le projet a été présenté aux familles le 10 octobre. Les enfants qui ne souhaitent pas participer iront en classe avec Mme Mister.
- **Le Carnaval** se fera le vendredi 13 février 2026 l'après-midi.
- Il y aura une intervention handball en période 4 pour les CE1CE2 et CM1CM2. Fin juin, une rencontre Hand en herbe, à Vibray aura lieu uniquement avec les CM et les 6èmes.
- On organisera une activité artistique avec le Boucan des Arts le jeudi 2 avril (au musée de la musique mécanique).
- Les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 se sont inscrites pour une rencontre danse à Connerré en avril.
- Sortie le Mardi 26 mai à Malicorne et Fillé pour la maternelle.
- **Base de loisirs** pour les CE2CM en période 5.
- **La fête de l'école** à la salle polyvalente avec le concert intégré. La date du vendredi 19 juin a été retenue le soir.

COOPERATIVE SCOLAIRE, USEP DOLLON:

Douze abonnements école des loisirs ont permis d'obtenir un abonnement gratuit pour l'école.

67 familles sur 76 ont participé au don, ce qui représente 1440€ pour la coopérative de l'école.

- La mairie verse 4.500€ pour les fournitures scolaires annuelles (dont papier et encre imprimante) et 500 € pour la Coopérative scolaire.
- Le bilan financier du compte USEP DOLLON a été contrôlé et validé par Mme Lhéritier avec un total de 6374,02€ (dont la subvention mairie de 3300€ pour le voyage avec nuitées 2026). Il reste aussi 6831,31 € sur le livret A
- dépenses actuelles : affiliation USEP Nord Sarthe pour le matériel de la maternelle (95€), structure USEP (43€), acompte transport 1000€, acompte séjour 2550€
- APE : Fête de l'école (bilan bénéfice de 500€) Photo de classe (bénéfice en hausse, plus de 900€)
- vente de chocolats sur Internet pour Noël Marché de Noël le samedi 6 décembre de 15h à 19h
- En février, il y aura la vente de gâteaux Saint Michel et un repas tartiflette le 21.
- Le carnaval se déroulera le 13 février. L'APE gère l'encadrement et la sécurité du défilé.
- En mars ce sera la vente de chocolats pour Pâques. En avril, vente de gâteaux Bijoux.
- Le 16 mai, un loto sera organisé. Le 30 mai sera organisé un concours de pétanque à côté du terrain de football.
- Le vendredi 19 juin ce sera la fête de l'école en fin de journée avec un repas.

5/ Les demandes à la mairie (travaux effectués ou à effectuer).

Élémentaire: Réparer l'hôtel à insectes.

Refaire les lignes dans la cour

- Modifier le rideau orange sous le préau pour qu'il soit coulissant.
- Changement du portail côté élémentaire avec ouverture à distance.

Maternelles : Consolider les boiseries des carrés potagers et vernir.

Le toboggan est à repeindre.

- Placer un système pour bloquer la porte d'entrée maternelle Refaire le bac à sable
Remplacer les pédales des tricycles. Découper 12 rondins de bois de 35 cm de haut pour dehors.
- Repeindre le portail bleu entre les 2 cours, placer un clapet pour sa fermeture.
- Demande pour la construction d'une cabane près du dortoir. Installer un bloqueur automatique de la porte d'entrée.

Dates à retenir: 2^{ème} conseil, le mardi 10 mars 2026 et 3^{ème} conseil, le mardi 30 juin 2026 à 18h30. Fin de la séance à 19h55.